

## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

*À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé*

Département(s)	DDTE	Date	13 février 2025
Numéro	25.321	Heure	16h14

**Auteur-e(-s) :** Clarence Chollet

**Titre :** Vente du hangar transN à Boudry

**Contenu :**

Le hangar qui appartient à transN à Boudry (plateau de Perreux) est, ou va être, vendu. Le service de l'économie (NECO) intervient-il dans cette vente ? Si oui, pourquoi, alors que transN est une société anonyme (SA) indépendante ?

Le Conseil d'État peut-il nous indiquer le montant minimal et le montant maximal, estimés par l'expertise, du prix de vente ? Peut-il nous indiquer pour quel montant ce hangar va être, ou a été, vendu et à qui ? Si le montant est inférieur au prix minimal estimé, le Conseil d'État peut-il expliquer pour quelles raisons ?

**Souhait d'une réponse écrite :** NON

**Auteur-e ou premier-ère signataire :** *prénom, nom* (obligatoire) :

Clarence Chollet

**Autres signataires** (*prénom, nom*) :

**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) :

**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) :